

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
25 Mars 2016**

OBJET : Médiation sociale aux abords des collèges - Année 2016

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 25 Mars 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- de reconduire le dispositif de médiation sociale aux abords des collèges publics pour l'année 2016,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer le protocole d'action départemental sur la sécurité et la médiation sociale aux abords des collèges, année 2016, dont le projet est joint en annexe 1 du rapport,
- d'attribuer aux trois associations qui conduisent le dispositif les subventions suivantes, sous réserve de l'engagement de l'Etat au cofinancement du dispositif :
 - 728 400,00 € à AMS,
 - 707 000,00 € à ADELIES,
 - 135 780,00 € à TEEF,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer avec ces associations les conventions dont le modèle-type est joint en annexe 2 du rapport.

Le montant total correspondant, soit 1 571 180€, sera financé sur les crédits de l'exercice 2016, chapitre 65, fonction 221, article 6574.

Votent pour : Le groupe « Un département gagnant – Les Républicains – UDI-Indépendants de droite » ; Le groupe des élus Indépendants ; Le groupe Communiste et Partenaires ; Le groupe Socialiste Ecologiste ; Le groupe des Elus Socialistes et Républicains ; Mme PUJOL

Vote contre : M. VERANI

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice par intérim
du Service des Séances de l'Assemblée

